

## Calculer le salaire avec ancienneté

## Par drybread2020, le 09/12/2011 à 16:49

Bonjour à tous,

Je suis orthoptiste employé dans un cabinet d'ophtalmologie. Ma question concerne mes future augmentation et la façon dont le calcul est fait.

Ma convention collective explique cela:

Une prime d'ancienneté est accordée au personnel ; elle est appliquée et calculée dans les conditions suivantes :

## Majoration immédiate :

- 4 % après trois ans ;
- 7 % après six ans ;
- 10 % après neuf ans ;
- 13 % après douze ans ;
- 16 % après quinze ans.

Mon salaire étant de 2200 euros net, au bout de 3 ans, cela fait 2200+2200X0,04= 2288 euros.

Mais au bout de 6 ans, sur quelle base est calculée l'augmentation?

2200+2200X0,07= 2354 euros

ou

2288+2288X0,07= 2448 euros

Merci à vous de m'éclairer.

Cordialement.

Par pat76, le 09/12/2011 à 18:00

Bonjour

Après 6 ans d'ancienneté le calcul est: (c'est à dire 6 ans et un jour)

2288+2288X0,07= 2448 euros

Par drybread2020, le 10/12/2011 à 09:34

Merci beaucoup!

Comme ça c'est bien plus clair pour moi.